



Patrimony Protect

But

Couvrir le risque de décès du donateur pendant une période de trois ans à partir de la date du don manuel par le biais d'une assurance temporaire décès à capital constant dont le montant est supérieur à € 500.000.

Couverture

Garantie 'Décès'

En cas de décès de l'assuré causé par une maladie ou un accident, l'assureur intervient pour le capital constant choisi lors de la souscription du contrat.

Caractéristiques

Patrimony Protect offre

- un tarif individuel et personnalisé (fumeur/non-fumeur, tarif garanti pendant les 3 premières années du contrat)
- capital constant uniquement
- durée maximum de la couverture: 36 mois

Age maximum à la souscription : 74 ans

Age maximum à la fin du contrat : 75 ans

Modalités de la prime

Périodicité du paiement de la prime

- prime unique
- primes annuelles
- fractionnement possible (semestriel, trimestriel, mensuel)

Durée de paiement de la prime

- maximum toute la durée du contrat

Formalités médicales

Les formalités médicales sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré(e) et du montant à assurer. Les informations reprises dans le questionnaire médical joint à la proposition peuvent donner lieu à des examens complémentaires.

Fiscalité

Pas de fiscalité